



Agents recenseurs

En vue du recensement de la population 2026 qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026, la commune du Château-d'Oléron recrute des agents recenseurs pour **la période du 07 janvier au 16 février 2026** en contrat à durée déterminée.

Après 2 demi-journées de formation (les 08 et 14 janvier), l'agent recenseur :

- Effectuera la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur
- Sera chargé de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants
- Devra vérifier, classer, numéroté et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE
- Rendra compte de l'avancement de son travail régulièrement auprès du coordinateur communal.

Profil recherché :

- Sens du contact humain (convaincre, rassurer, aider)
- Moralité, neutralité et discrétion exigées : l'agent est au contact de la population et peut être invité à entrer dans le logement des personnes recensées. Il doit respecter le secret des informations collectées.
- Rigueur, autonomie, sens des responsabilités : l'agent recenseur est seul sur le terrain et doit organiser son itinéraire, son agenda, ses rendez-vous avec les habitants. Il doit faire preuve de méthode dans la gestion et le remplissage des questionnaires et documents administratifs.
- Très grande disponibilité : La durée de la collecte est limitée. Le travail s'effectue principalement le soir, le samedi et pendant la pause méridienne. L'agent recenseur fait de nombreuses visites pour trouver les personnes qu'il doit recenser à leur domicile.
- Capacité à se repérer : une bonne connaissance du territoire du Château-d'Oléron, lecture de plans
- Bonne condition physique : marche, déplacements extérieurs en saison hivernale
- Aisance avec l'outil informatique (guider les habitants pour répondre par internet/smartphone)
- Utilisation de son téléphone portable personnel
- Disposer d'un véhicule (fortement recommandé) : l'agent utilise son véhicule personnel

Rémunération :

L'agent recenseur sera payé en fonction du nombre de feuilles de logement et de bulletins individuels collectés selon un tarif fixé par le conseil municipal.

La rémunération comprend une partie fixe (tarif à la feuille de logement remplie -1.70€brut- et au bulletin individuel rempli -2.80 € brut-), et une partie variable dont le versement est subordonné à l'efficacité de l'agent recenseur.

Candidature :

Par mail à secretariat2@lechateaudoleron.fr
ou dépôt possible à l'accueil de la mairie